

## EDUCATION GRATUITE DE LA JEUNESSE. CONFRONTATION ENTRE LA GRECE ANTIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CONTEMPORAINE

Par

**Raphaël DILA CIENDELA**

*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Mbuji-Mayi  
Doyen honoraire de la Faculté de Psychologie et Sciences de l'Éducation de l'Université de  
Mwene-Ditu*

*« Partout où l'éducation a été négligée,  
l'État en a reçu une atteinte funeste.  
Aristote, Politique, V,I,1 »*

### RESUME

*La cité antique d'Athènes organisait une éducation libre et payante pour les jeunes athéniens. Au même moment, dans la cité de Sparte, on avait l'agogé, une éducation obligatoire, identique pour tous les garçons, et gratuite. Dans les deux cités, l'éducation des filles était généralement assurée par leurs mères. Le retour de la gratuité des études primaires dans toutes les écoles publiques congolaises ces derniers temps, après des décennies où elles étaient payantes, a suscité des réactions de joie dans les villages pauvres et une opposition finement soutenue dans certaines villes, spécialement dans la capitale, avec une note particulière dans des écoles d'une certaine confession religieuse. Pour comprendre notre situation, la Grèce antique, qui avait l'un et l'autre systèmes, nous donne des leçons valables pour aujourd'hui. Combinant le système éducatif athénien et spartiate, nous soutenons la gratuité des études dans nos écoles (primaires) publiques mais nous plaçons également pour des écoles privées payantes, subventionnées par l'État jusqu'à un certain niveau, qui organiseraient des programmes concurrents à ceux déjà établis.*

**Mots-clés :** *Éducation, gratuité, Grèce antique, agogé, paideia, enseignant, école privée, vertu, salaire, richesse.*

### ABSTRACT

*The ancient Athens city organized a paying and unconstrained education for young Athenians. At the same time, in Sparta city, there was the agoge, an obligatory education, identical for all boys and free of charge. In these both cities, girls' education was generally on their mothers' charge. Here in DRC, the free primary educational system return in all Congolese public schools in recent times, after decades of being paid, has created reactions of joy in poor villages and a firm supported opposition in certain cities, especially in capital city with a particular emphasis in certain religious*

*schools. To find out a good solution to our situation, ancient Greece which had both systems gives us valuable lessons. Combining Athenian and Spartan educational systems, we support free educational system in our primary public schools and also ask for private paying schools, supported by the State at a certain level, which should organize programs concurrent to those already established.*

**Keywords :** *Education, free of charge, Ancient Greece, agoge, paideia, teacher, private school, virtue, salary, wealth.*

## INTRODUCTION

L'éducation gratuite<sup>1</sup> de la jeune génération n'a jamais été un allant de soi. Des sociétés entières l'ont rejetée et ont fait l'éloge de la bonté d'une éducation payante aussi bien pour l'apprenant, que pour le facilitateur. Au même moment, d'autres sociétés l'ont soutenue, programmée et organisée en la présentant comme l'unique voie pouvant maintenir la cohésion sociale et préparer l'avenir meilleur de la communauté.

A la fin de la décennie dernière, le retour à la gratuité des études à l'école primaire, après un demi-siècle environ où elles étaient payantes, d'abord annoncée puis appliquée sur toute l'étendue de la république, a suscité un accueil chaleureux dans les provinces et dans presque tous les villages congolais où la population est globalement très pauvre. Il y a également eu une vraie résistance, mitigée ou farouche, contre cette gratuité dans les grandes villes, principalement dans la capitale de notre pays, avec une note appuyée dans des écoles d'une certaine confession religieuse. Ceux qui applaudissent la gratuité, ainsi que ceux qui la rejettent, parlent au nom de et pour le plus grand bien de la population. Un coup d'œil à la Grèce antique nous indiquera une certaine manière d'organiser les études, payantes ou gratuites, pour le bien de la cité. Mais, d'abord, qu'est-ce que la Grèce antique ?

### 0.1. La Grèce antique

Nous pouvons affirmer, d'entrée de jeu, que la Grèce antique n'est pas un pays au sens moderne du terme. Elle est plutôt un ensemble de cités-Etats, c-à-d. des villes, indépendantes les unes des autres, possédant chacune ses lois et sa monnaie. Bien que certains dieux soient présents partout, chaque cité-Etat possède aussi ses divinités propres. La justice est rendue par des tribunaux de la cité-Etat qui ne dépendent d'aucun autre tribunal d'une ville voisine. « Delphes, Corinthe, Athènes et Sparte sont toutes des cités-États appartenant

---

<sup>1</sup> Cette étude est une version, légèrement modifiée, de ma conférence tenue au colloque organisé par l'ISP Mbujimayi du 22 au 23 août 2022 sur le thème : *Ecoles publiques et privées en contexte de la gratuité de l'enseignement primaire public : diagnostic, perspectives d'avenir et les défis de la mise en place d'un ordre éducatif solidaire au Kasai-Oriental*. Ma contribution avait pour titre : « Ethique de la gratuité en éducation. Leçons de la paideia grecque antique », inédit.

à cette période de l'Antiquité »<sup>2</sup>. Les coutumes, les lois, les modèles sont différents d'une cité à l'autre. Même l'éducation est organisée de manières différentes, avec des objectifs différents, d'une cité à l'autre. Indépendantes les unes des autres, ces cités ont pourtant entre elles des relations tantôt amicales, dans le commerce et les alliances, tantôt inamicales en temps de guerre. La survie de la cité dépendant de ce que seront ses citoyens, chaque cité veillait à l'éducation de sa jeunesse car c'est d'elle que dépendra la victoire ou la défaite de son armée contre les autres Grecs ou contre les Barbares. Cette préparation de la jeunesse à ses tâches futures, bien qu'organisée de différentes manières, est essentielle dans toutes les cités grecques et se trouve condensée dans le terme de *paideia*.

## 0.2. La Παιδεία (*paideia*)

La compréhension et l'organisation de la formation des enfants et des jeunes grecs amènent ces derniers à l'invention du terme *paideia*. Ce terme voit le jour autour du Vème siècle et il n'a pas un seul correspondant suffisant dans la langue française. Il est traduit par plusieurs termes dont chacun présente un aspect seulement de ses significations sans les combler toutes<sup>3</sup>. Néanmoins, il est intéressant de noter que le substantif grec παῖς (*pais*) signifie « enfant » tandis que le verbe παιδεῖω (*paideio*) comporte les sens suivants : élever, nourrir, éduquer, instruire, corriger, enseigner, punir, châtier, discipliner. Ces concepts sont tous inclus dans la *paideia*.

En effet, dans la Grèce homérique, l'éducation fonctionnait par elle-même. Fondée sur la croyance aux nombreux dieux dont chacun s'occupait d'un ou de plusieurs secteurs spécifiques de la vie quotidienne, elle s'appuyait aussi sur les mythes traditionnels propagés par les poètes. Un aspect de la poésie grecque est représenté par la tragédie, une mise en scène, par des hommes réels, des rôles des héros célébrés par des poètes dans leurs écrits.

Arrivés au Vème siècle au contraire, prenant distance aussi bien des mythes des poètes que de la religion des anciens, les Grecs commencent à s'appuyer sur le *logos*, la raison, pour comprendre l'homme, le monde et l'absolu<sup>4</sup>. Ils ne renient pas les dieux auxquels ils continuent de croire et d'offrir des offrandes, mais ils se rendent compte que la compréhension des événements du monde peut trouver une explication rationnelle sans qu'on ait à interroger les dieux. Ils s'aperçoivent aussi que les poètes, dans les mythes qu'ils ont composés sous

---

<sup>2</sup> <https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/histoire/l-evolution-d-athenes-dans-le-temps-h1413> consulté le 04/02/2023.

<sup>3</sup> Voir les différentes traductions données dans M. BAILLY, *Dictionnaire Grec-Français*, rédigé avec le concours de M. E. EGGER, 2020, p. 1739b. Le texte peut être consulté sur <http://www4.ac-nancy-metz.fr/langues-anciennes/new/wp-content/uploads/bailly-2020-04.pdf> lu le 26/02/2026.

<sup>4</sup> J. RUSS, *Philosophie. Les auteurs, les œuvres*, Paris, Bordas, 2003, p. 6.

l'inspiration des muses et que les gens continuent à se transmettre de génération en génération, n'ont pas correctement rendu compte de la réalité. Il est des réalités de la vie dont ils ont exagéré la portée et d'autres qu'ils n'ont pas suffisamment creusés pour en saisir le sens profond. Aussi, se mettent-ils à interroger leur raison pour expliquer, de manière naturelle, même les réalités qui semblaient aller de soi ou qui n'étaient acceptés que par respect des dieux qui les ont imposées.

C'est dans le cadre de l'application du *logos* à l'éducation que surgit la notion de *paideia*. L'éducation devient objet de réflexion, elle devient objet d'analyse, elle ne fonctionne plus par elle-même. Ce discours rationnel sur l'éducation, critique et non plus répétitif, devient abstrait. Les Grecs se posent des questions sur le contenu du savoir, sur les différentes manières dont on peut transmettre ce contenu ainsi que sur l'homme idéal formé à travers cette éducation<sup>5</sup>.

Parmi les différentes traductions de *paideia*<sup>6</sup>, nous trouvons éducation, culture, civilisation et tradition. Il signifie aussi valeurs. Nous le trouvons également avec le sens de méthode pour transmettre les connaissances d'une génération à l'autre<sup>7</sup>. Le terme va ainsi de la pédagogie à la didactique, de la philosophie à l'anthropologie, de la morale à l'histoire et à la sociologie. De là vient alors cette difficulté à bien le cerner dans la langue française.

Ce qui est important à retenir est que, avec la *paideia*, surgit un discours rationnel sur l'éducation, sur les valeurs retenues comme élevées et celles qu'il faudrait rejeter et combattre. Les raisons pour lesquelles on retient ou rejette telle valeur sont soumises à un discours critique, elles ne proviennent pas d'une autorité extérieure à la personne qui réfléchit. Le savoir lui-même est interrogé pour mieux le cerner. De ce discours critique sur l'éducation, sur les valeurs, sur la culture, sur la civilisation, naît aussi un discours critique sur la société actuelle et future en tenant compte de la société passée.

La base de cette *paideia* est le rôle de l'exemple des aînés et l'importance accordée aux conseillers. La société comprend la nécessité pour les aînés d'amener les jeunes à la connaissance du style de vie désirable pour eux et pour tout leur entourage. C'est ainsi que les adultes se sentent l'obligation de veiller à la vie de toute la communauté et de tous ses membres. Parmi ces adultes, il y en a qui sont écoutés comme conseillers aussi bien par d'autres adultes que par les jeunes qui doivent encore s'exercer à la sagesse humaine.

---

<sup>5</sup> Cfr *Paideia et pédagogie* in <http://ekldata.com/4QXVvUxuXOJCyb72YlJf5OXajTk.pdf> lu le 26/02/2023.

<sup>6</sup> M. BAILLY, *Dictionnaire Grec-Français*, 1739b.

<sup>7</sup> Cfr *Paideia et pédagogie* in <http://ekldata.com/4QXVvUxuXOJCyb72YlJf5OXajTk.pdf> lu le 26/02/2023.

L'idéal de cette éducation est l'ἀρετή<sup>8</sup> (arété), c'est-à-dire l'excellence individuelle et communautaire, une double perfection aussi bien du corps que de l'esprit. Du point de vue du corps, le citoyen grec est éduqué à atteindre un niveau élevé de beauté, de force et de santé physique sans lesquelles il ne serait pas un bon citoyen. Cette beauté du corps, que l'on peut acquérir grâce à la gymnastique et aux différents exercices physiques est doublée de la vertu, de l'intelligence et de la perspicacité dans la compréhension et l'analyse des problèmes qui surgissent dans la société. Intelligent, vertueux, beau, bon, fort sont des qualificatifs du citoyen grec contenus dans l'unique substantif ἀρετή, idéal de la *paideia*. C'est pourquoi, il est malaisé de trouver un seul terme français pouvant traduire pleinement l'ἀρετή. Et même en Grèce antique, le terme n'aura pas le même sens dans toutes les cités<sup>9</sup>.

Parmi les questions analysées dans la *paideia* se trouve celle de sa gratuité : l'apprenant a-t-il le devoir de payer pour avoir accès à son éducation ? Les maîtres ont-ils le droit d'exiger d'être payés pour assurer l'éducation de la société future ? Deux réponses surgissent dans deux cités voisines et antagonistes.

## I. TYPES D'EDUCATION

Selon qu'on considère la cité de Sparte ou celle d'Athènes, on trouve deux modèles différents d'organiser la *paideia*. L'un obligatoire, organisé par l'Etat et, partant, gratuit, ayant pour but de préparer les futurs citoyens selon les besoins de la cité ; l'autre, payant, assuré par des spécialistes vivant de leur travail et reconnus tels dans la société, libre c.-à-d. non obligatoire, suivi essentiellement par des aristocrates qui peuvent se permettre de payer, aboutissant sur plusieurs types de citoyens dans la même cité selon les différentes écoles fréquentées ainsi que leurs différents programmes conçus librement par les maîtres responsables de ces structures. Nous commencerons par ce dernier modèle.

### 1.1. Modèle athénien

L'on peut distinguer à Athènes, outre la vieille éducation homérique des débuts de la Grèce, basée sur des mythes, de la nouvelle éducation des Vème et IVème siècles, la période classique. Ce nouveau courant qui, partant des sophistes, s'élargira et entraînera de grandes innovations dans l'organisation de la *paideia*, laissera un impact durable sur des siècles postérieurs, on dirait

---

<sup>8</sup> M. BAILLY, *Dictionnaire Grec-Français*, p. 385a.

<sup>9</sup> ARISTOTE écrit : « Il ne faut pas entendre la vertu comme l'entendait Lacédémone ; ce n'est pas qu'elle ait compris le bien suprême autrement que chacun ne le comprend ; mais elle a cru qu'on pouvait surtout l'acquérir par une vertu spéciale, la vertu guerrière », *Politique* V, 13, 1334a-b in <https://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/politique4.htm> lu le 26/02/2023.

des millénaires, de la civilisation occidentale et de celles qui ont pris l'option de lui ressembler.

Il est important de retenir que, avec le passage d'une culture des guerriers à une culture des scribes, l'éducation à Athènes au V<sup>ème</sup> siècle cesse d'être essentiellement militaire et devient civile. C'est à cette période que les Athéniens abandonnent l'usage de circuler en armes dans la cité<sup>10</sup>. Une nouvelle organisation de l'éducation voit progressivement le jour permettant aux citoyens d'adopter un genre de vie plus civilisé et moins farouche. Il restera tout de même une préparation indirecte à la guerre à travers la pratique de l'athlétisme et de la gymnastique. Si l'on note l'existence de l'éphébie à Athènes, il ne semble pas s'agir d'une formation militaire proprement dite. Le terme désigne plutôt « l'ensemble des rites de passage solennisant l'entrée de l'adolescent dans l'âge adulte, non l'institution militaire classique »<sup>11</sup>.

Bien qu'elle se démocratise progressivement, devenant ouverte à toutes les couches de la population et non plus un privilège d'une aristocratie que sa richesse dotait de loisirs élevés, l'éducation athénienne, fidèle à ses origines nobles, n'en demeure pas moins une éducation pour quelques privilégiés. Elle demeurera toujours, d'une certaine manière, le propre d'une élite au point que les nobles maintiendront un certain mépris envers les parvenus qui ont eu accès à la connaissance sans avoir le sang noble. Néanmoins, l'éducation devient collective et très répandue.

La place d'honneur, dans l'éducation athénienne, est occupée par l'éducation physique, assurée par un *pédotribe*, un entraîneur des enfants, maître compétent chargé de préparer les enfants à disputer dans les règles la course, le lancement de javelot, le saut en longueur, la lutte et la boxe. Cette éducation se fait dans une palestre, terrain de sport préparé pour l'enseignement de différents exercices corporels aux enfants.

En deuxième position vient la musique. Ce que la gymnastique est pour le corps, la musique l'est pour l'âme. Assurée par le maître de musique, le *cithariste*, cette éducation forme l'enfant à la danse, au chant, à la lyre. Un homme, incapable de tenir sa place dans un chœur, n'est pas vraiment éduqué. Platon dira que « n'avoir aucune éducation, et n'avoir aucun usage du chœur ; être bien élevé, et être suffisamment versé dans les exercices du chœur, selon nous ce sera la même chose »<sup>12</sup>. Grâce à la musique, le jeune enfant se forme à l'ordre. Elle lui apprend aussi la maîtrise de soi et comment devenir civilisé en plus de faire régner dans son âme l'eurythmie et l'harmonie. Chez le cithariste,

<sup>10</sup> Cfr H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité. Tome 1. Le monde grec*, Paris, Seuil, 2006, p.69 ss.

<sup>11</sup> H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, p. 70.

<sup>12</sup> PLATON, *Les lois*, Livre II, 654 a-b. Le texte complet des *Lois* de Platon peut être trouvé dans [http://ekldata.com/UtbpXcycl2ovR\\_Jjw4NvJg46Eq8/Platon-Les-Lois.pdf](http://ekldata.com/UtbpXcycl2ovR_Jjw4NvJg46Eq8/Platon-Les-Lois.pdf) lu le 28/02/2023.

l'enfant devait maîtriser un catalogue de poésies lyriques qui allaient lui permettre de bien participer aux banquets et se faire reconnaître comme un homme cultivé. Il est important de noter que ces chants que les enfants apprenaient devaient avoir un contenu éthique et une valeur pour leur formation morale.

Aristophane évoque avec bonheur ces beaux vieux temps où les enfants « s'avançaient en bon ordre dans les rues vers l'école du maître de musique, les cheveux longs, nus, serrés, la neige tombât-elle comme d'un tamis. (...) Si quelqu'un d'eux faisait quelque bouffonnerie ou donnait à sa voix une inflexion mélodique (...) à l'opposé de la mélodie, il était châtié, roué de coups, comme insultant aux Muses »<sup>13</sup>.

La dernière place de l'éducation athénienne, dans l'ordre chronologique d'apparition, est occupée par l'éducation littéraire. A l'époque classique, l'enseignant des lettres est le *maître*<sup>14</sup> par excellence ou le maître tout court. Pendant longtemps, l'enseignement des lettres occupait aussi la dernière place du point de vue de la valeur, après l'éducation physique et la musique, mais elle finit par se généraliser et même par s'imposer comme nécessaire à toute formation d'un homme cultivé. Comme le vote se faisait par écrit, il était nécessaire que les votants sachent lire et écrire.

Ces trois enseignants - le pédotribe, le cithariste et le maître - sont payés. Seuls les enfants dont les parents sont capables d'en payer les frais pourront suivre leurs enseignements. Les enfants des parents pauvres apprendront, à la maison, le métier de leurs parents pour une double raison : d'une part, les parents, à cause de leur pauvreté, sont incapables de payer les frais exigés par les enseignants ; d'autre part, les parents ont besoin de la contribution de leurs enfants au travail quotidien qui produit la subsistance pour toute la famille. Ces enfants des parents pauvres recevront de leurs parents une formation professionnelle, ils apprendront le métier de leurs parents et pourront devenir des membres productifs de la société. C'est ainsi que « le fils d'un artisan ne dépassait guère les connaissances les plus élémentaires en lecture, écriture et calcul »<sup>15</sup>.

Les filles athéniennes n'apprennent que rarement à lire et à écrire. Les tâches domestiques sont considérées comme plus importantes pour elles que les

---

<sup>13</sup> ARISTOPHANE, *Les nuées*, Paris, A. Lemerre, 1897, p. 77 Lire le texte dans [https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/lettres/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/Les\\_Nu%C3%A9es\\_trad.\\_Eug%C3%A8ne\\_Talbot.pdf](https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/lettres/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/Les_Nu%C3%A9es_trad._Eug%C3%A8ne_Talbot.pdf) lu le 26/02/2023.

<sup>14</sup> D'abord appelé *grammatiktès*, l'enseignant des lettres sera le *didaskalos*.

<sup>15</sup> J. GUILLAUME, *L'éducation chez les athéniens*, in <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2117> lu le 26/02/2023.

études. N'étant pas citoyennes athéniennes, elles ne pourront ni voter ni être élues. La vie politique de la cité leur sera complètement étrangère.

Platon, athénien de souche, s'opposera farouchement au confinement des femmes « à la cuisine, au salon et à l'autre chambre »<sup>16</sup> et exigera qu'elles s'engagent dans la vie publique. Il trouve que l'exclusion des femmes de la vie citoyenne fait d'Athènes une cité à moitié alors que, en les incluant dans la gestion quotidienne de la cité, on gagnera aussi bien en nombre qu'en qualité. Il écrit à ce propos : « il n'y a rien de plus insensé que l'usage reçu dans notre Grèce, en vertu duquel les femmes et les hommes ne s'appliquent pas tous et de toutes leurs forces et de concert aux mêmes exercices. De là il arrive qu'un État n'est que la moitié de ce qu'il serait, si tous avaient mêmes travaux et contribueraient également aux charges publiques : ce qu'on doit regarder comme une faute énorme de la part des législateurs »<sup>17</sup>. Il s'opposera également à l'enseignement assuré par des privés qui orientent leurs apprenants dans des directions diverses, parfois contradictoires. En adversaire farouche de la démocratie, Platon préfère le modèle spartiate de l'enseignement officiel, gratuit, obligatoire pour tous, assuré par l'Etat seul pour tous les futurs citoyens en vue d'une cité en harmonie.

## 1.2. Modèle spartiate

Alors que beaucoup de cités de la Grèce antique, dont Athènes, confiaient l'éducation de leurs enfants à des personnes que les parents payaient, Sparte instaure un système d'une éducation obligatoire, collective, la même pour tous les enfants, et assurée par la cité. Lycurgue, le grand législateur de Sparte, avait pris le contrepied de beaucoup de lois existantes dans les environs pour en imposer des nouvelles de loin plus austères. C'est ainsi qu'à l'opposé d'Athènes, Sparte choisit une éducation de la jeunesse dont l'Etat seul s'occupe. Cette éducation est principalement militaire et a pour but la formation des hommes physiquement et moralement robustes pour pouvoir servir dans l'armée spartiate.

Sparte s'intéresse à ses citoyens bien avant leur naissance. A peine né, l'enfant doit être examiné par un comité d'Anciens qui décidera s'il est suffisamment beau, bien formé et robuste pour être jugé digne de Sparte. C'est déjà de l'eugénisme avant la lettre. La cité doit être peuplée de gens bien structurés dans leur corps et bien formés moralement. A la beauté du corps se

---

<sup>16</sup> L'expression est du président nigérian Muhammadu Buhari, répondant avec humour à une question d'un journaliste de la BBC lors d'un point de presse, en Allemagne, à côté de la chancelière allemande Angela Merkel, en octobre 2016: "I don't know which party my wife belongs to, but she belongs to my kitchen and my living room and the other room." La video peut être vue sur <https://www.bbc.com/news/world-africa-37659863> consulté le 23/01/2023.

<sup>17</sup> PLATON, *Les lois*, VII, 805a-b.

joint la bonté morale. L'enfant laid ou difforme sera jeté au dépotoir sur décision de ces mêmes anciens<sup>18</sup>. Les parents ne peuvent nullement s'opposer à cette décision car, selon la conception grecque, ce qui est bien pour la cité l'est aussi pour l'individu et vice-versa. Ethique et politique s'entremêlent. Lorsque l'enfant est accepté par l'Etat, il sera remis à ses parents qui l'élèveront jusqu'à l'âge de sept ans au nom de l'Etat ou, pour être plus précis, l'Etat délègue ses pouvoirs sur l'enfant à la famille.

Ensuite, la Cité récupère l'enfant et s'occupera de son éducation jusqu'à sa mort. Embrigadés dans des groupes dès l'âge de sept ans, les jeunes spartiates seront formés à la dureté, à l'obéissance et à la vie communautaire. C'est l'agogé, ce régime rigoureux d'éducation et d'entraînement basé sur la discipline et l'obéissance auquel tout citoyen spartiate est soumis dès l'âge de sept ans. Pour tout spartiate, recevoir l'agogé, « être éduqué selon les règles, est une condition nécessaire, sinon suffisante, pour l'exercice des droits civiques »<sup>19</sup>. Etant donné que ces règles sont très strictes, y manquer est indigne de tout citoyen spartiate. Ce dernier doit manifester un esprit guerrier en tout temps et être capable de supporter les douleurs corporelles quelle que soit leur intensité. Il n'est autorisé à se plaindre ni de faim, ni de soif, ni de quelque intempérie extrême<sup>20</sup>. Lycurgue s'était déjà opposé à la bonne chair, au changement d'habits et avait décidé que le jeune spartiate ne porte qu'une seule tunique toute l'année aussi bien en hiver qu'en été. Le port de chaussures était interdit. La formation intellectuelle se limitait aux strictes limites du besoin<sup>21</sup>. « Concernant l'écriture, la cité de Sparte privilégie l'oral sur l'écriture (...) Il est interdit d'écrire les lois de la cité sur un support quelconque »<sup>22</sup>.

Les enfants de sept à dix-huit ans, enrôlés dans une troupe dirigée par un *paidonome*, maître chargé de la formation des enfants de cet âge et payé par la cité, logeaient ensemble, prenaient leur repas ensemble dans des habitations ressemblant à des casernes. Leurs lits étaient constitués de paille, de foin ou de roseaux qu'ils devaient chercher eux-mêmes. Ces jeunes gens n'utilisaient pas de couverture. Il est bon de noter que l'éducation des enfants était une tâche

---

<sup>18</sup> Aristote approuve cette disposition quand il écrit : « pour distinguer les enfants qu'il faut abandonner, et ceux qu'il faut élever, il conviendra de défendre par une loi de prendre jamais soin de ceux qui naîtront difformes » Aristote, Politique, V, 14, 1335b.

<sup>19</sup> H-I, MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, p. 46. Voir aussi la note 21 à la page 351.

<sup>20</sup> J. GUILLAUME, *L'éducation chez les spartiates* in <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3655> lu le 26/02/2023.

<sup>21</sup> Guy LABARRE, *Les cités grecques antiques et l'éducation à la citoyenneté*, in <https://books.openedition.org/pufc/11788?lang=fr> lu le 26/02/2023. Voir aussi <http://latinisteshellenistessaintemarielebourget.a.l.f.unblog.fr/files/2016/11/leducation-spartiate.pdf> lu le 26/02/2023.

<sup>22</sup> M. PACHECO, *L'éducation à Sparte : questionnement sur la place de la famille au sein d'une agôgè façonnée pour la cité*. Education. 2018, hal-02370948, pp. 16-17 in <https://univ-fcomte.hal.science/hal-02370948/document> lu le 26/02/2023.

commune de tous les spartiates adultes. Ces derniers pouvaient punir tout enfant trouvé en faute ; s'ils manquaient de le faire, c'est eux qui allaient alors être punis<sup>23</sup>. A Sparte, chaque homme adulte a le même droit sur ses enfants et sur ceux des autres de telle sorte que « quand un enfant, qui a reçu des coups, vient se plaindre à son père, celui-ci est répréhensible, s'il ne donne pas de nouveaux coups à son fils : tant est profonde cette conviction réciproque qu'on ne peut ainsi rien commander de malhonnête aux enfants »<sup>24</sup>.

Les jeunes garçons faisaient de la gymnastique, apprenaient la nage et la course, se donnaient aux exercices destinés à fortifier les différents muscles. Puis, ils se livraient aux jeux comme le saut, la lutte, le jet du disque et du javélot. Plus tard, ils apprenaient le maniement des armes.

La danse, entendue comme exercice religieux et militaire, était aussi apprise dans cette cité : les jeunes devaient apprendre à exécuter en cadence divers mouvements rythmiques aux sons de la musique. Comme à certaines fêtes de la cité, toute la communauté se mettait à danser, il était nécessaire que chacun sache se mettre à la place qui lui est donnée et y danser comme il convient.

De son dix-huitième à son trentième anniversaire, le jeune spartiate traverse la dernière phase de sa formation, appelée *irène* ou *éphébie*, qui lui permet son passage vers l'âge adulte. A cette étape, il apprend à se débrouiller tout seul dans la nature en pleine autonomie. Pour cela, il subit un bon nombre d'épreuves initiatiques.

L'éducation spartiate, bien que militaire, insiste plus sur la formation du caractère que sur la formation purement technique. Les enfants se vont à l'école pour apprendre la justice, dira Xénophon ; ils prennent l'habitude d'entendre juger des procès suivant la justice et d'apprendre ainsi à devenir justes<sup>25</sup>. S'inspirant du modèle spartiate, il trace un modèle d'éducation dans lequel, « il faut que l'instruction soit commune, que l'enfant soit livré à l'État, que le jeune homme lui-même ne s'appartienne pas. Au sortir de l'école, les jeunes gens

---

<sup>23</sup> Il nous semble que l'inverse est en train de se produire dans les sociétés occidentales et dans celles qui les imitent aujourd'hui : l'enfant ne doit être puni ni par son père, ni par son maître d'école, ni encore moins par un adulte du quartier. De même qu'à Sparte on punissait l'adulte qui n'a pas puni l'enfant fautif, de même aujourd'hui on punit l'adulte qui a osé punir un enfant fautif, que cet adulte soit le père de l'enfant, son enseignant ou son entraîneur d'équipe, etc. Comme les Spartiates cherchaient des citoyens robustes physiquement et moralement, l'Occident actuel ne serait-il pas en train de former une société molle, peut-être pas physiquement, mais moralement ?

<sup>24</sup> XENOPHON, *Le gouvernement des Lacédémoniens*, traduction nouvelle par Eugène TALBOT, Paris, Hachette, 1859, p. 467 Lire le texte dans

<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/lacedemoniens.htm> lu le 26/02/2023.

<sup>25</sup> XENOPHON, *Cyropédie ou éducation de Cyrus*, VIII, 13. Le livre peut être téléchargé sur <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/cyropedie8a.htm> consulté le 25/10/2022.

doivent être embrigadés, casernés en quelque sorte, et cet assujettissement durera toute la vie »<sup>26</sup>.

La formation des filles, elle, n'est pas prise en charge par l'Etat, elle est donc assurée par la mère à la maison. Sous-estimant la beauté et la grâce féminines, l'éducation des filles les oriente à certains exercices physiques comme la course, la lutte ou le concours de force qui leur permettraient de mettre au monde des enfants robustes. C'est une éducation orientée à favoriser la procréation<sup>27</sup>. Ainsi, hommes ou femmes, tous les spartiates se mettent primordialement au service de la cité. Aussi l'éducation est-elle chez eux une tâche non payante pour les apprenants ; elle n'est pas non plus un moyen de lucre pour ceux à qui la cité a confié cette charge. En est-il ainsi dans la société congolaise ?

## II. GRATUITE CONGOLAISE

Ces deux modèles d'organisation de l'éducation scolaire – payant et libre à Athènes d'une part, gratuit et obligatoire à Sparte d'autre part – nous donnent la possibilité de revenir sur nos réalités congolaises pour examiner nos modèles actuels. Sans rejeter les réalités anciennes, nous pouvons, après avoir désappris la nouveauté et la consistance de notre organisation actuelle, nous orienter vers des voies innovantes parfois insoupçonnées<sup>28</sup>.

Pendant la colonisation, les débuts des écoles, une réalité nouvelle dans notre pays, ne pouvait fonctionner que sur le modèle de la gratuité. Les enfants étaient invités à s'inscrire dans les écoles et à y étudier, l'Etat s'occupant des frais nécessaires. De l'école primaire à l'université, les études étaient globalement gratuites.

Au cours de la deuxième république, toute l'école est devenue payante (1972). Les élèves paient le minerval, mais l'Etat s'occupe du gros des frais des salaires des enseignants et des frais de fonctionnement. A la suite de la démission presque totale de l'Etat devant ses charges dans le domaine de l'éducation, autour des années 1992, les parents ont commencé à payer les enseignants dans les écoles publiques et à verser les frais de fonctionnement des écoles qui, curieusement, étaient obligées de faire fonctionner même les structures dirigeantes comme les instances gestionnaires et de contrôle.

Cette formule palliative pour éviter la déscolarisation généralisée de toute une génération avait naturellement ses avantages, mais aussi des inconvénients

---

<sup>26</sup> G. COMPAYRE, *L'éducation dans la Grèce antique*, in [http://agora.qc.ca/documents/Grece\\_antique--Leducation\\_dans\\_la\\_Grece\\_antique\\_par\\_Gabriel\\_Compayre](http://agora.qc.ca/documents/Grece_antique--Leducation_dans_la_Grece_antique_par_Gabriel_Compayre) consulté le 25/10/2022

<sup>27</sup> Cfr <https://unepdhistoire.com/2019/01/14/leducation-spartiate/> lu le 26/02/2023.

<sup>28</sup> R. DILA CIENDELA, *L'itinéraire de l'éducateur en société. De la caverne à la caverne*, in « Lubilanji. Revue interdisciplinaire de l'Université officielle de Mbujimayi », p. 176. Le texte peut être lu sur <https://lubilanji.uom.cd/articles/9> consulté le 12/06/2023.

indéniables, les responsables étaient déresponsabilisés. L'argent pesait lourdement sur la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves et sur leur évaluation : perdre un élève c'est perdre une source très appréciable de revenus de l'école.

Afin de revenir à la disposition constitutionnelle<sup>29</sup>, universellement reconnue<sup>30</sup>, de garantir l'école fondamentale obligatoire et gratuite, dès la rentrée scolaire 2019-2020, le gouvernement congolais a décidé de s'acquitter de ses devoirs en garantissant la gratuité de l'enseignement primaire<sup>31</sup>. Cette décision, salubre pour d'aucuns, catastrophique pour d'autres, marque le début d'une belle controverse sur la valeur des études, de l'enseignant, de la gratification du travail dans l'enseignement, etc.

Que l'on maintienne la gratuité de l'enseignement ou qu'on la rejette, la Grèce antique vient à notre secours dans l'un et l'autre cas.

## 2.1. Contre la gratuité

Il y a des raisons pour un enseignement payant et contre la gratuité. Il faut que l'apprenant paie son enseignant pour les connaissances qu'il entend recevoir. C'est la position soutenue par les sophistes. Vivant de leurs honoraires perçus auprès de leurs élèves, et dispensant leurs leçons de cités en cités, les sophistes ne pouvaient que s'opposer à la gratuité qui leur couperait leur source de subsistance. Aussi, dans leurs prestations, les sophistes visaient-ils l'efficacité. L'important c'est le succès : comment gagner la victoire dans une discussion, comment amener les gens à embrasser une position, quelle qu'elle soit, comment être victorieux.

Les sophistes se soucieront très peu de la vérité : ils sont généralement très relativistes. Leur expérience ambulante leur a fait rencontrer des coutumes aussi belles les unes que les autres, aussi étranges les unes que les autres, mais également très différentes entre elles. Faisant de nécessiter vertu, ces philosophes étaient pratiquement dans l'obligation de s'adapter aux habitudes du milieu dans lequel ils enseignaient pour un temps, sachant fort bien que,

<sup>29</sup> Constitution de la RDC, art. 43, 5 in <https://www.leganet.cd/Legislation/JO/2011/JOS.05.02.2011.pdf> lu le 28/02/2023 ; Loi-cadre du n. 14/004 du 11/02/2014 de l'enseignement national, exposé des motifs in <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/101404/122157/F920043169/COD-101404.pdf> lu le 28/02/2023.

<sup>30</sup> Cfr Déclaration universelle des droits de l'homme, n. 26 in <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> lu le 28/02/2023 ; Convention relative aux droits de l'enfant, art. 28-29 in <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child> lu le 28/02/2023.

<sup>31</sup> Nous devons noter que l'école fondamentale, quelle que soit la dénomination utilisée, comprend huit ans. Ce qui revient, dans notre système congolais, à aller de la première année primaire à la huitième année. Mais, jusqu'à présent, la gratuité en RDC concerne seulement les six ans de l'école primaire. Avec espoir que, dans un futur proche, elle englobe toutes les classes de l'enseignement fondamental.

dans quelques mois ou dans quelques années, ils devront quitter cette cité pour une autre qui leur offrira d'autres nouveautés. S'adaptant eux-mêmes aux coutumes contradictoires, ils enseigneront que la convention est la base de la loi et des coutumes : est bon ce qu'une cité a convenu que c'est bon. Cette conclusion leur permet en même temps d'être en bons termes avec tous leurs hôtes de toutes les cités car ils ne condamneront jamais les habitudes trouvées sur place, si incongrues soient-elles, ils les respecteront et s'y adapteront.

Cette nécessité de s'adapter et de ne pas condamner les habitudes mauvaises trouvées sur place s'explique par la dépendance que les sophistes ont envers cette cité qui les accueille : c'est elle qui va leur donner des apprenants qui les paieront, leurs honoraires proviendront de cette cité envers laquelle ils doivent se montrer gentils. Condamner la cité ou montrer à ses habitants en quoi leurs habitudes sont mauvaises entraînerait de la haine envers eux et même l'expulsion. Or, ils ont besoin d'enseigner pour gagner de l'argent.

N'étant pas citoyens de cet Etat où ils se trouvent, ces professeurs n'ont aucun lien personnel avec leurs apprenants. Ils viennent, enseignent et partent pour un autre Etat. Ce manque de lien affectif avec la cité les amène à ne regarder que leurs poches. Ils ne pourront pas se dédier ou se sacrifier pour une cité à laquelle ils n'appartiennent pas.

Discutant sur ce sujet avec Socrate qui ne partage pas leur point de vue de se faire payer par les apprenants, Protagoras, le sophiste le plus célèbre, répondit à une question sur le profit que quelqu'un tirerait de ses enseignements en disant : « Tu rentreras chez toi meilleur », texte qui peut être rendu par : tu seras un homme excellent, tu obtiendras l'excellence, tu seras vertueux, tu auras l'ἀρετή (areté), cette grande qualité attendue des personnes bien éduquées. Peu après, toujours dans la même discussion, cherchant à convaincre un jeune homme à fréquenter ses leçons, il lui dira : « Si tu me fréquentes, [que] le jour où tu seras entré dans ma société, tu reviendras chez toi amélioré, et que le jour suivant ce sera encore la même chose ; que chaque jour enfin tu progresseras constamment vers le mieux ! »<sup>32</sup>.

Le travail de l'enseignant consistant à rendre les gens meilleurs, vertueux, excellents, mérite un salaire. Celui dont la profession est de rendre la cité meilleure à travers ses citoyens est un homme qui est en droit de percevoir un salaire pour ce service rendu à la communauté. Il ne devrait pas travailler gratuitement. Socrate qui ne perçoit aucun salaire pour ses enseignements, du

---

<sup>32</sup> PLATON, *Protagoras*, 318a in <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Protagoras.pdf> lu le 28/02/2023.

moins d'après la présentation que nous en donne Platon<sup>33</sup>, n'est pas d'accord avec les sophistes.

## 2.2. En faveur de la gratuité

L'une des raisons évoquées par les sophistes pour se faire payer leurs prestations est qu'ils enseignent la vertu aux gens. Il reste néanmoins de savoir si, en réalité, la vertu peut s'enseigner comme on enseigne l'architecture ou la construction des navires. En effet, dans ces domaines précis, on demande l'avis d'un architecte pour des questions d'architecture, on demande à un constructeur de navires des conseils sur les navires. Ce sont-là des choses qui s'enseignent et que l'on apprend auprès d'un spécialiste. Si un non-spécialiste de ce domaine intervient, on le fait taire à moins qu'il se soit retiré lui-même sur base du dédain que lui opposera la population. Il n'en va de même pour la vertu.

Qu'il s'agisse du niveau général de l'administration de la cité ou du niveau individuel de l'éducation de ses semblables, il ne semble pas que la vertu (*ἀρετή*), l'excellence, le mérite, puisse vraiment s'enseigner. En effet, dans les affaires de la cité, on ne trouve pas un seul spécialiste considéré comme attitré pour donner un avis autorisé sur la meilleure organisation de la cité : tous y interviennent et donnent leur avis sans que personne ne les éloigne : que l'on soit cordonnier, forgeron, charpentier, négociant, riche ou pauvre. Parmi toutes ces catégories, on trouve des gens vertueux sans qu'ils aient eu à suivre des enseignements spécifiques sur la vertu auprès d'un maître en vertu. On peut en conclure que la vertu ne s'enseigne pas et par conséquent personne ne devrait percevoir un salaire pour ça.

Quant au niveau individuel, la situation n'est pas très différente. Si un homme est capable de former un autre dans une profession bien déterminée, de dispenser un enseignement que l'on peut attendre d'un maître, il n'est pas évident qu'il pourra l'amener à atteindre la perfection du maître pour ce qui concerne sa vertu. C'est ainsi qu'il est des gens très avisés, de très bons citoyens, qui sont pourtant incapables de transmettre à autrui ce mérite qu'ils possèdent. On peut trouver une foule de gens qui « étant personnellement des hommes de valeur, n'ont jamais amélioré personne, ni parmi leurs proches, ni en dehors de leur famille »<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Il faut préciser que chez Platon, Socrate se présente seulement comme un ignorant qui cherche à apprendre auprès de ses interlocuteurs. On ne peut donc pas, en réalité, parler d'enseignements de Socrate au sens propre du terme. Il n'en va de même chez Xénophon pour lequel Socrate est un maître qui transmet de vraies connaissances à ses interlocuteurs, il leur enseigne. Cfr XENOPHON, *Mémoires sur Socrate*, Paris, Hachette, 1859. Le texte peut être lu sur [https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires\\_sur\\_Socrate\\_\(trad.\\_Talbot\)/Texte\\_entier](https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires_sur_Socrate_(trad._Talbot)/Texte_entier) lu le 28/02/2023). Dans ce texte, Socrate donne des leçons sur bien des sujets.

<sup>34</sup> PLATON, *Protagoras*, 320b.

La vertu ne pouvant être enseignée en vérité, celui qui croit l'enseigner ne devrait réclamer aucun salaire car il ne donne pas les garanties de réussite comme les donnerait un maître forgeron<sup>35</sup> dans son domaine spécifique.

S'il faut se faire payer, l'enseignement de l'ἀρετή n'en viendrait-il pas à n'être réservé qu'aux élèves fortunés ? Comme l'on veut une cité composée de gens vertueux, il faudra alors que tous les citoyens aient accès à cette éducation, y compris les plus pauvres. De cette manière, les élèves les plus doués, même s'ils n'ont pas de moyens pour payer leurs enseignants, pourront étudier et mieux servir la cité.

Le maître, qui forme les jeunes, leur apprendrait aussi le sens élevé de l'amitié, ce lien qui unit le maître aux disciples et qui manquait cruellement aux sophistes. Ces rapports, lorsqu'ils naissent entre le maître et ses disciples, contribuent à former un Etat où les relations entre citoyens sont basées sur l'amitié. Or, l'amitié est gratuite, elle ne se fait pas payer. En effet, Socrate qualifiait d'« esclaves volontaires » tous ceux qui recevaient un salaire pour leurs entretiens avec les jeunes gens « puisqu'ils s'imposent la nécessité d'avoir une conversation avec ceux qui leur en payent le prix. Il s'étonnait qu'un homme qui fait profession d'enseigner la vertu exigeât un salaire »<sup>36</sup>. Le plus grand profit que l'on puisse désirer est l'acquisition d'un ami vertueux. Le maître payé à la leçon ne peut pas devenir ami de son apprenant, il peut au contraire être comparé à la prostituée payée à l'acte. Pour Socrate,

« Quand un homme vend sa beauté pour de l'argent à qui veut l'acheter, on l'appelle prostitué ; mais si quelqu'un prend pour un ami un homme en qui il a reconnu un amoureux vertueux, nous l'appelons un sage. Il en est de même à l'égard de la science : ceux qui la vendent pour de l'argent à qui veut la payer sont appelés sophistes, comme ceux qui vendent leur beauté, prostitués ; mais si un homme, ayant reconnu dans un autre un heureux naturel, s'en fait un ami

---

<sup>35</sup> Nous devons noter que, en réalité, même le maître forgeron ne donne pas ces garanties avec certitude. En effet, si nous comprenons l'éducation comme découlant du latin *educare*, c-à-d. prendre soin des animaux ou des plantes, nous nous rendons immédiatement compte qu'il n'en va pas de l'éducation d'un jeune homme, d'une jeune fille, comme de la prise des soins des lapins ou des sapins. Le résultat obtenu du travail du cultivateur des sapins et de l'éleveur des lapins dépend essentiellement de la bravoure de l'agriculteur et de l'éleveur. Par contre, l'éducation d'une personne humaine n'est pas seulement l'œuvre de l'éducateur. Elle est à la fois œuvre de l'éducateur et de l'éduqué, ce dernier pouvant réagir positivement, avec ouverture à son maître, ou négativement et manifester une certaine fermeture à ce qui lui est présenté. Il n'en va donc pas de l'éducation d'une personne humaine comme de la prise des soins d'une plante. Lire à ce propos DE KONINCK, Th., *Philosophie de l'éducation pour l'avenir*, Laval, PUL, 2010 et REBOUL, O., *Philosophie de l'éducation*, Paris, PUF, 2006.

<sup>36</sup> XENOPHON, *Les Mémoires*, I, 5-8 lire le texte dans <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/memorabile.htm> consulté le 13/02/2023.

en lui enseignant ce qu'il sait de bon, nous pensons qu'il se comporte comme il convient à un honnête citoyen »<sup>37</sup>.

L'enseignant qui travaille seulement en fonction de sa rémunération, comme le sophiste antique, pourrait être méprisé par ses concitoyens à cause de cet attachement à l'argent qui l'empêcherait de s'adonner à sa tâche comme il faut devant des étudiants pauvres. Son travail d'enseignement s'apparenterait à la chrématistique, une recherche effrénée, parfois éhontée, de l'argent, et le ferait dépendre de ses payeurs, lui enlevant ainsi toute liberté de les conduire vers la vérité ou de créer avec eux de vrais rapports d'amitié. Et c'est cette amitié qui permettra aux gens à carrure élevée de penser à leurs concitoyens « en partageant leurs richesses avec leurs amis, et en regardant les biens de leurs amis comme leurs biens propres »<sup>38</sup>.

Si nous nous servons d'Aristote, nous nous rendrons compte que l'argent est un moyen-terme entre deux biens de natures différentes pour les rendre commensurables. C'est ainsi que, le cordonnier produisant des chaussures aura besoin de maison construite par un architecte. Or, « il faut faire en sorte que l'architecte reçoive du cordonnier le produit du travail de ce dernier, et lui donne en contrepartie son propre travail. Si donc tout d'abord on a établi l'égalité proportionnelle des produits et qu'ensuite seulement l'échange réciproque a lieu, la solution sera obtenue »<sup>39</sup>. Mais, quelle égalité proportionnelle établira-t-on entre les connaissances du maître et les biens matériels – furent-ils très chers ou abondants – de l'apprenant ? Pour Aristote, la connaissance et l'argent ne sont pas commensurables ; la connaissance est d'un niveau tellement élevé qu'elle ne pourrait être mise au même plan que des choses passagères que la monnaie rend commensurables à d'autres. La connaissance mérite d'être recherchée pour elle-même et partagée pour elle-même.

Au vrai, l'enseignant est lui-même en train de gagner dans cette rencontre avec ses apprenants à travers de véritables liens d'amitié qui se créent entre les deux. Or, l'amitié ne peut pas se payer et celui qui est payé manifeste, par le fait même de recevoir un salaire, qu'il ne veut pas d'amitié avec celui qui le paie. La paie met fin à la possibilité d'une amitié entre deux personnes.

Nous devons néanmoins préciser que la critique du salaire de l'enseignant n'est pas une opposition à l'enrichissement de l'enseignant. Il ne s'agit pas non plus d'une valorisation de la pauvreté pour l'enseignant. Cette critique repose

---

<sup>37</sup> Cité par XENOPHON, *Les mémorables*, I, 13. Le texte entier dans <https://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/mem1fr.htm> lu le 13/02/2023.

<sup>38</sup> XENOPHON, *Les mémorables*, II, 6, 23, in <https://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/memorables1.htm> lu le 26/02/2023.

<sup>39</sup> ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, V, 8, 1133, lire le texte dans <https://philosophie.Cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/%C3%89thique-%C3%A0-Nicomaque.pdf> lu le 14/02/2023.

plutôt sur une conception relative de la richesse<sup>40</sup> : être riche c'est posséder plus que ses besoins. Par conséquent, il y a deux manières d'être riche qui nous sont présentées par Xénophon. La première et la plus ordinaire consiste dans l'accumulation des biens. Plus on a des biens, plus on est riche. Cette manière est à la portée de tous. La deuxième manière, un peu moins facile mais plus élevée, consiste à diminuer ses besoins. Moins on a des besoins, plus on est riche. Inversement, plus on a des besoins, même entouré de beaucoup de biens, plus on reste pauvre car les besoins à satisfaire sont très nombreux et parfois illimités. Le maître, ayant la tâche de guider la jeunesse, est capable, par son exemple, de montrer la vraie voie d'être riche par la diminution des besoins plutôt que par l'accumulation des biens matériels.

Ainsi, Socrate était un homme riche, non pas parce qu'il possédait beaucoup de biens – en réalité, il en avait au strict minimum – mais plutôt parce qu'il avait des besoins tellement réduits qu'il pouvait les satisfaire tous. Au sophiste Antiphon qui se scandalisait de la frugalité des repas ou de la simplicité de la tunique de Socrate, toujours la même aussi bien en été qu'en hiver, ainsi que de son manque de souliers, ce dernier répondait que « moins on a de besoins, plus on se rapproche d'elle (= de la divinité) ; et, comme la divinité est la perfection même, ce qui se rapproche le plus de la divinité, se rapproche le plus de la perfection »<sup>41</sup>. Pour agir en vue d'approcher la perfection, il faut s'exercer à réduire ses besoins, grâce à la maîtrise de soi (*enkrateia*), de telle sorte qu'on puisse les satisfaire avec facilité sans sentir la nécessité d'accumuler des biens. Par conséquent, celui qui enseigne la maîtrise de soi à ses amis leur permet de s'enrichir<sup>42</sup>. Quant à la connaissance, on n'en aura jamais assez, on devra toujours chercher à en augmenter. Mais, faudra-t-il en payer les frais aujourd'hui au Congo ?

### III. ACTUALISATION

Ces pratiques grecques antiques peuvent fournir quelques leçons pour notre pays aujourd'hui. L'éducation athénienne, par le fait qu'elle demeure payante, reste sélective, elle empêche l'accès aux études à un bon nombre d'enfants pauvres. Seuls les enfants des riches étudieraient et formeraient une caste qui gardera jalousement le trésor de la connaissance tandis que les pauvres se contenteraient des métiers de leurs parents et seraient ainsi exclus de la mobilité sociale.

Il nous convient de soutenir l'organisation libre de la *paideia* athénienne où des maîtres organisent librement des programmes concurrentiels pouvant enrichir toute la société. C'est de ces différents programmes que jaillit la

---

<sup>40</sup> Cfr CAMBRON-GOULET, M., *Gratuité et gratification*, p. 25.

<sup>41</sup> XENOPHON, *Mémoires sur Socrate*, IV, 6.

<sup>42</sup> Cfr CAMBRON-GOULET, M., *Gratuité et gratification*, p. 25.

démocratie publique, les idées nombreuses pouvant s'affronter sur la place publique et donner plusieurs voies de solution dans les problèmes de gestion de la cité. Différentes écoles privées, ayant des orientations spécifiques, même contradictoires les unes des autres, devraient être encouragées par l'Etat congolais et recevoir un subside des pouvoirs publics.

Nous encourageons également l'option spartiate de l'éducation obligatoire et gratuite. La cité doit former ses citoyens, elle doit prendre soin de son futur, elle ne devrait pas s'en laver les mains. Lorsque l'Etat paie les enseignants, il est aussi en mesure de rendre obligatoire l'enseignement. Néanmoins, il ne devrait pas revenir à l'Etat seul, comme à Sparte, de donner une seule orientation, un seul type de citoyens pour toute la république. L'*agogé* spartiate, unique et obligatoire pour tous ses membres, en vient à produire une grande pauvreté d'esprit des citoyens qui pensent tous la même chose et seraient incapables d'aller au-delà du moule dans lequel ils ont été taillés. De pareils citoyens, en fin de compte, en viennent à être des automates, presque des robots qui accomplissent des gestes appris sans avoir le temps d'y réfléchir. Aussi faut-il que, à côté des écoles publiques, officielles, il y ait aussi l'enseignement privé, financé par l'Etat à un niveau acceptable, pour permettre la multiplicité des points de vue dans la cité et plusieurs styles de citoyens. La société n'en sera que plus enrichie.

## CONCLUSION

D'Athènes, nous louons la bonté des écoles privées et la multiplicité des orientations fournies par ces écoles mais nous rejetons l'obligation pour les élèves de payer pour étudier. De Sparte, nous apprécions la gratuité des études et la décision de l'Etat de payer les frais nécessaires pour la formation de la future génération, mais nous restons froids devant le monopartisme éducationnel de l'Etat. Nous voudrions ainsi l'existence des écoles privées comme à Athènes mais des écoles auxquelles l'Etat donne un subside, comme à Sparte.

Quant à l'enseignant, il doit recevoir de son employeur sa juste et honnête rémunération ainsi que le nécessaire pour l'accomplissement de son travail. C'est une question de justice. Cependant, dans l'exercice de son noble et beau métier, l'enseignant ne devrait-il pas aussi être capable de comprendre la sublimité de son travail qui l'amènerait à ne pas se réduire aux exigences matérielles mais aussi à travailler par *philia*, l'amour de ses compatriotes, l'amour de sa cité, l'amour du futur commun ? Et l'amour est gratuit. L'amour est gratuité.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque* lire le texte dans <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/%C3%89thique-%C3%A0-Nicomaque.pdf> lu le 14/02/2023.
- ARISTOTE, *Politique* in <https://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/politique4.htm> lu le 26/02/2023.
- ARISTOPHANE, *Les nuées*, Paris, A. Lemerre, 1897, p.77 Lire le texte dans [https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/lettres/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/Les\\_Nu%C3%A9es\\_trad.\\_Eug%C3%A8ne\\_Talbot.pdf](https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/lettres/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/Les_Nu%C3%A9es_trad._Eug%C3%A8ne_Talbot.pdf) lu le 26/02/2023.
- BAILLY, M., *Dictionnaire Grec-Français*, rédigé avec le concours de M. E. EGGER, 2020. Le texte peut être consulté sur <http://www4.ac-nancy-metz.fr/langues-anciennes/new/wp-content/uploads/bailly-2020-04.pdf> lu le 26/02/2026.
- BRUGUES, J-L., *Morale ou éthique ?* in « Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques », Paris, Téqui, 2005.
- CAMBRON-GOULET, M., *Gratuité et gratification*, in « Éthique en éducation et en formation », n. 5, 2018, p. 21-38. L'article peut être lu dans [https://gree.uqam.ca/upload/files/LDG/LDG\\_5\\_2018\\_int%C3%A9grale.pdf](https://gree.uqam.ca/upload/files/LDG/LDG_5_2018_int%C3%A9grale.pdf) consulté le 24/01/2023.
- COMPAYRE, G., *L'éducation dans la Grèce antique*, in [http://agora.qc.ca/documents/Grece\\_antique--Leducation\\_dans\\_la\\_Grece\\_antique\\_par\\_Gabriel\\_Compayre](http://agora.qc.ca/documents/Grece_antique--Leducation_dans_la_Grece_antique_par_Gabriel_Compayre) consulté le 25/10/2022.
- Constitution de la RDC in <https://www.leganet.cd/Legislation/JO/2011/JOS.05.02.2011.pdf> lu le 28/02/2023.
- Déclaration universelle des droits de l'homme in <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> lu le 28/02/2023.
- Convention relative aux droits de l'enfant, art. 28-29 in <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child> lu le 28/02/2023.
- DE KONINCK, Th., *Philosophie de l'éducation pour l'avenir*, Laval, PUL, 2010.
- DILA CIENDELA, R., *L'itinéraire de l'éducateur en société. De la caverne à la caverne*, in « Lubilanji. Revue interdisciplinaire de l'Université officielle de Mbujimayi », pp. 167-180. Le texte peut être lu sur <https://lubilanji.uom.cd/articles/9> consulté le 12/06/2023.
- GUILLAUME, J., *L'éducation chez les athéniens*, in <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2117> lu le 26/02/2023.

- GUILLAUME, J., L'éducation chez les spartiates in <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3655> lu le 26/02/2023.
- LABARRE, G., *Les cités grecques antiques et l'éducation à la citoyenneté*, in <https://books.openedition.org/pufc/11788?lang=fr> lu le 26/02/2023.
- Loi-cadre n. 14/004 du 11/02/2014 de l'enseignement national in <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/101404/122157/F920043169/COD-101404.pdf> lu le 28/02/2023.
- MARROU, H.-I., *Histoire de l'éducation dans l'antiquité. Tome 1. Le monde grec*, Paris, Seuil, 2006.
- REBOUL, O., *Philosophie de l'éducation*, Paris, PUF, 2006.
- PACHECO, M., *L'éducation à Sparte : questionnement sur la place de la famille au sein d'une agôgè façonnée pour la cité*. Education. 2018, hal-02370948, pp. 16-17 in <https://univ-fcomte.hal.science/hal-02370948/document> 26/02/2023.
- Paideia et pédagogie in <http://ekldata.com/4QXVvUxuXOJCyb72YlJf5OXajTk.pdf> lu le 26/02/2023.
- PLATON, *Les lois*, Livre II, 654 a-b. Le texte complet des Lois de Platon peut être trouvé dans <http://ekldata.com/UtbpXcycl2ovRJjw4NvJg46Eq8/Platon-Les-Lois.pdf> 28/02/2023.
- PLATON, *Protagoras*, 318a in <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Protagoras.pdf> 28/02/2023.
- XENOPHON, *Le gouvernement des Lacédémoniens*, traduction nouvelle par Eugène TALBOT, Paris, Hachette, 1859. Lire le texte dans <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/lacedemoniens.htm> lu le 26/02/2023. XENOPHON, *Cyropédie ou éducation de Cyrus*. Le livre peut être téléchargé sur <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/cyropedie8a.htm> consulté le 25/10/2022.
- XENOPHON, *Mémoires sur Socrate*, Paris, Hachette, 1859. Le texte peut être lu sur [https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires\\_sur\\_Socrate\\_\(trad.\\_Talbot\)/Texte\\_entier](https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires_sur_Socrate_(trad._Talbot)/Texte_entier) 28/02/2023).
- XENOPHON, *Les Mémorables*, lire le texte dans <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/memorabile.htm> consulté le 13/02/2023.
- XENOPHON, *Les mémorables*, in <https://remacle.org/bloodwolf/historiens/xenophon/memorabile1.htm> 26/02/2023.
- Liens des textes lus sur internet
- <https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/histoire/l-evolution-d-athenes-dans-le-temps-h1413> consulté le 04/02/2023.
- <https://www.bbc.com/news/world-africa-37659863> consulté le 23/01/2023.
- <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> 28/02/2023

- <http://latinisteshellenistessaintemarielebourget.a.l.f.unblog.fr/files/2016/11/leducation-spartiate.pdf> 26/02/2023.
- <https://unepdhistoire.com/2019/01/14/leducation-spartiate/> 26/02/2023.
- [https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires\\_sur\\_Socrate\\_\(trad.\\_Talbot\)/Texte\\_entier](https://fr.wikisource.org/wiki/M%C3%A9moires_sur_Socrate_(trad._Talbot)/Texte_entier) 28/02/2023.
- <https://www.kartable.fr/ressources/philosophie/theories/la-societe-et-les-echanges-1/11568> 14/02/2023
- <https://www.cairn.info/1-argent--9782707143129-page-85.htm> 14/02/2023.